



Procès verbal
Séance du lundi 15 décembre 2008 à 10 H 00
À la Salle Polyvalente d'Ancy-le-Franc

Sous la présidence de Monsieur Eric COQUILLE

Date de convocation : **9 décembre 2008**

Présents : **64**

COMMUNES DE L'YONNE REPRESENTÉES : 32

AISY-SUR-ARMANÇON – ANCY-LE-FRANC – ANCY-LE-LIBRE – ARGENTENAY – ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON – BEUGNON – BUTTEAUX – CHENEY – CHÉU – COMMISSÉY – CRY-SUR-ARMANÇON – DANNEMOINE – ESNON – FLOGNY-LA-CHAPELLE – FULVY – GERMINY – JAULGES – JUNAY – LÉZINNES – MIGENNES – NUITS-SUR-ARMANÇON – PERCEY – PERRIGNY-SUR-ARMANÇON – RAVIÈRES – SAINT-FLORENTIN – SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON – SAINT VINNEMER – SOUMAINTRAIN – TANLAY – VERGIGNY – VEZINNES – VILLIERS LES HAUTS.

COMMUNES DE CÔTE D'OR REPRÉSENTÉES : 32

ALISE-SAINTE-REINE – ATHIE – AUBIGNY-LES-SOMBERNON – BLAISY BAS – BRAIN – BRIANNY – BUFFON – CRÉPAND – EGUILLY – FAIN-LES-MONTBARD – FLAVIGNY-SUR-OZERAIN – GENAY – GISSEY-LE-VIEIL – GRIGNON – HAUTEROCHE – JAILLY LES MOULINS – MARMAGNE – MÉNÉTREUX LE PITOIS – MONTIGNY-SUR-ARMANÇON – PONT ET MASSENE – POUILLENAY – QUINCEROT – ROUGEMONT – SAFFRES – SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY – SAINT RÉMY – SENAILLY – TURCEY – VENAREY-LES-LAUMES – VERREY-SOUS-DRÉE – VIELMOULIN – VISERNY.

Secrétaire de séance : Rémy BLANDIN

Points abordés inscrits à l'ordre du Jour :

I – INSTALLATION DES DÉLÉGUÉS

La séance a été ouverte par M. Eric COQUILLE, Vice-Président, Président par suppléance (en application L 5211-1 et L2121-21 du CGCT), qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

En application de l'article L. 2121-15 du CGCT, M. Rémy BLANDIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

II – ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICES-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE, DU BUREAU, DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

1 – Présidence de l'assemblée

En application de l'article L. 5211-9 du CGCT, le plus âgé des membres présents du Comité Syndical, M. Roger MALHOMME, a pris la présidence de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres, il a dénombré 64 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT (par renvoi de l'article L 5211-1) était remplie.

2 – Election du Président

Le président de l'assemblée invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle, en application des articles L. 5211-7 du CGCT, que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il demande qui est candidat.

Candidat(s) : M. Eric COQUILLE et M. Claude DEPUYDT

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants :	64	Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	64	Majorité absolue :	33

Nombre de suffrages obtenus :

M. Eric COQUILLE : 46

M. Claude DEPUYDT : 18

Proclamation de l'élection du Président

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Eric COQUILLE est proclamé Président et est immédiatement installé.

3 – Election des Vice-Présidents

Le président de l'assemblée invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des deux Vice-Présidents.

Il rappelle, en application des articles L. 5211-7 du CGCT, que les vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il demande qui est candidat.

Candidat(s) : M. Claude DEPUYDT, M. André ROGOSINSKI et M. Jean-Michel GARRAUT.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants :	64	Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	64	Majorité absolue :	33

Nombre de suffrages obtenus par candidat :

1^{er} tour :

Nombre de suffrages obtenus :

1^{er} Vice-Président :

M. Claude DEPUYDT : 47
M. André ROGOSINSKI : 15
M. Jean-Michel GARRAUT : 2

2^{ème} Vice-Président :

M. Claude DEPUYDT : 12
M. André ROGOSINSKI : 29
M. Jean-Michel GARRAUT : 22

A été élu, à la majorité absolue, 1^{er} Vice-Président M. Claude DEPUYDT.

N'ayant pas obtenu la majorité absolue pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président, il est procédé à un nouveau vote.

2^{ème} tour :

Deux candidats se présentent :

M. André ROGOSINSKI
M. Jean-Michel GARRAUT

Nombre de votants :	64	Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	63	Majorité absolue :	32

Nombre de suffrages obtenus :

M. André ROGOSINSKI : 40
M. Jean-Michel GARRAUT : 23

A été élu, à la majorité absolue, 2^{ème} Vice-Président M. André ROGOSINSKI.

Proclamation de l'élection des deux vice-présidents

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Claude DEPUYDT et M. André ROGOSINSKI sont proclamés Vice-Présidents et sont immédiatement installés.

4 –Election du Secrétaire

Le président de l'assemblée invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Secrétaire.

Il rappelle, en application des articles L. 5211-7 du CGCT, que le Secrétaire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il demande qui est candidat.

Candidat(s) : M. Henri POULET et M. Dominique PROT

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants :	60	Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	59	Majorité absolue :	30

Nombre de suffrages obtenus par candidat :

1^{er} tour :

Nombre de suffrages obtenus :

M. Henri POULET : 30
M. Dominique PROT : 29

N'ayant pas obtenu la majorité absolue pour l'élection du Secrétaire, il est procédé à un nouveau vote.

2^{ème} tour :

Deux candidats se présentent :

M. Henri POULET
M. Dominique PROT

Nombre de votants :	58	Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	58	Majorité absolue :	30

Nombre de suffrages obtenus :

M. Henri POULET : 32
M. Dominique PROT : 26

Proclamation de l'élection du Secrétaire

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Henri POULET, est proclamé Secrétaire et est immédiatement installé.

5 – Election des membres du bureau

Le président de l'assemblée invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des quatre membres du Bureau.

Il rappelle, en application des articles L. 5211-7 du CGCT, que les membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il demande qui est candidat.

Candidat(s) : M. Jacques FOUTO, M. André SOKOL, M. Philippe PIET, M. Rémy BLANDIN, M. Gilles GOULLEY.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants :	56	Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	56	Majorité absolue :	29

Nombre de suffrages obtenus :

M. Jacques FOUTO : 36

M. André SOKOL : 50
M. Philippe PIET : 45
M. Rémy BLANDIN : 48
M. Gilles GOULLEY : 31

Proclamation de l'élection des quatre membres du Bureau

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Jacques FOUTO, M. André SOKOL, M. Philippe PIET, M. Rémy BLANDIN sont proclamés membres du Bureau et sont immédiatement installés.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mis et an susdits

Le Président

Eric COQUILLE

Les assesseurs

André SOKOL et Michel BELAIRE

Le secrétaire

Rémy BLANDIN